

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 République Algérienne Démocratique et Populaire
 وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
 Ministère de l'Enseignement Supérieur
 et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique
 et du Développement Technologique

المديرية العامة للبحث العلمي
 والتطوير التكنولوجي

N° 163 / DGRSDT /

Alger, le.....

08 MARS 2014

**A Mesdames et Messieurs
 les Chefs d'établissements de formation et d'enseignement supérieurs.**

Objet : Ouverture de la session 2014 de réception des propositions de création des nouvelles entités de recherche (laboratoires et unités).

J'ai l'honneur de vous informer de l'ouverture de la session 2014 de réception des propositions de création des nouvelles entités de recherche (laboratoires et unités).

A cet effet, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre afin d'assurer une large diffusion de l'information auprès des chercheurs non affiliés aux laboratoires en activité et désirant présenter une proposition de création conforme aux critères de recevabilité.

La proposition doit nous parvenir, en doubles exemplaires (support papier et CD), sous bordereau d'envoi signé par le chef d'établissement à la sous direction de l'évaluation et analyse/ DGRSDT, avant le 25 Avril 2014; elle comporte les pièces administratives suivantes :

1. Canevas 2014 de présentation du projet dûment renseigné et visé ;
2. Exposé des motifs signé par le recteur de l'université de rattachement reflétant la place du projet par rapport au plan de développement de l'établissement ainsi que l'originalité des thèmes de recherche à développer au sein de la future entité de recherche;
3. Extrait du procès verbal du conseil scientifique de l'université de rattachement du projet portant examen et adoption de la proposition de création ;
4. Attestation d'affectation des locaux adéquats aux chercheurs engagés dans le projet pour mener dans des conditions optimales leurs travaux de recherche ;

6. Plan de charge des activités scientifiques futures, adopté par le conseil des chefs d'équipes engagées dans le projet pour les années 2014-2015-2016, notamment en matière de publications et communications internationales et soutenances des thèses de doctorat prévues ;
7. Curriculum vitae de l'ensemble des chercheurs engagés dans le projet ;
8. Attestation de non affiliation du chercheur engagé dans le projet à un laboratoire de recherche en activité, signée par le chef d'organisme employeur;
9. Copie de l'arrêté de nomination dans le grade le plus élevé pour les enseignants-chercheurs ou copie du certificat d'inscription en recherche doctorale pour les étudiants-doctorants du système LMD ;
10. Pour les nouvelles unités de recherche ; la DGRSDT préconise la fusion d'au moins deux (02) laboratoires de recherche agréés avant 2012 et ayant déjà présenté un bilan positif des activités de recherche.

Pour plus d'informations, prière prendre attache avec Mr. KHETTAL Messaoud, sous directeur de l'évaluation et analyse à la DGRSDT au 021.27.68.56 ou bien par email : m.khettal@dgrsdt.dz

Veillez agréer l'expression de mes salutations cordiales.

